



Strasbourg, le 14 septembre 2006

RL/BU (2006)1

**RESEAU EUROPEEN D'ECHANGE D'INFORMATIONS ENTRE LES
RESPONSABLES ET LES ENTITES CHARGES DE LA FORMATION DES
MAGISTRATS**

(RESEAU DE LISBONNE)

Site Internet du Réseau de Lisbonne: www.coe.int/lisbon-network

**QUATRIEME REUNION DU BUREAU
Palais de l'Europe (salle 16), Strasbourg, 15 juin 2006**

RAPPORT DE REUNION

1. Le Bureau du Réseau Européen d'échange d'informations entre les responsables et les entités chargés de la formation des magistrats (Réseau de Lisbonne) a tenu sa quatrième réunion le 15 juin 2006 au Palais de l'Europe à Strasbourg, sous la Présidence de M. Jorma HIRVONEN (Finlande).
2. Etaient également représentés les membres du Bureau :
 - M. Oliver SCHEIBER (Autriche)
 - Mme Véronique MALBEC (France)
 - M. Mihai SELEGEAN (Roumanie)
 - Mme Birsen KARAKAS (Turquie).

Le Bureau salue particulièrement ses deux nouveaux membres: Mme KARAKAS et Mme MALBEC.

3. L'ordre du jour figure en Annexe au présent rapport.

Information du Secrétariat

4. Le Bureau est informé par M. Roberto LAMPONI, Directeur de la Coopération Juridique, et Mme Anna CAPELLO-BRILLAT, Chef de la Division de la Justice et des Programmes, que les secrétariats du réseau de Lisbonne, de la CEPEJ et du Conseil Consultatif de Juges Européens (CCJE), de même que les programmes de coopération en matière judiciaire, ont été regroupés au sein de la Division de la justice et des programmes afin de faciliter des synergies appropriées entre ces instances et programmes.

Stratégie du Réseau de Lisbonne

5. Le Bureau procède à un examen du document de réflexion « Un Réseau au service de la formation judiciaire dans les Etats membres du Conseil de l'Europe » établi par le Secrétariat (RL (2006)1 Rév), qui fait l'objet de l'Addendum au présent document.
6. Il salue la stratégie et la vision proposée par ce document et en approuve la teneur, tout en attirant l'attention sur les points suivants :
 - a . La mission du Réseau mériterait d'être décrite plus avant, en liaison avec une description des buts poursuivis par le Conseil de l'Europe de façon générale ;
 - b. Développer le Réseau en tant que centre de ressources et d'information sur la formation judiciaire dans les Etats membres (clearing house) et lieu d'échange d'expériences doit être une priorité de cette stratégie, qui doit s'appuyer sur:
 - le développement du site internet du Réseau ;
 - un échange régulier d'informations sur la situation de la formation judiciaire dans les Etats membres, y compris à travers le tour de table proposé dans le cadre des réunions plénières ;
 - l'exploitation des informations déjà disponibles et, le cas échéant, des travaux de recherche complémentaires.

- c. Les activités du Réseau doivent permettre de renforcer la coopération horizontale entre les Etats membres de l'Union européenne (regroupés au sein du réseau Européen de Formation Judiciaire) et les autres Etats membres du Conseil de l'Europe;
 - d. Le Bureau convient de se réunir au moins une fois par an.
7. Le Bureau charge le Secrétariat de compléter le document dans ce sens et de le soumettre à la 8^{ème} réunion plénière du Réseau.

Suites réservées aux Conclusions de la 7^{ème} réunion plénière du Réseau de Lisbonne

8. Le Bureau charge le Secrétariat de prier à nouveau les membres du Réseau de lui adresser, en application des paragraphes 8 et 9 des Conclusions de la 7^{ème} réunion plénière du Réseau (Strasbourg, 23-24 novembre 2006), les Programmes de formation initiale et continue de l'année académique 2006-2007 et les coordonnées des institutions de formation, en vue de leur mise en ligne sur le Site Internet du Réseau. Il charge le Secrétariat de relancer les membres du Réseau qui ne l'ont pas encore fait de répondre aux trois questionnaires établis par le Bureau en décembre 2004.
9. Le Secrétariat informe le Bureau que 23 réponses sont parvenues à ce jour concernant le questionnaire sur la formation judiciaire, sur lesquelles travaille M. Raffaele SABATO. Le Bureau charge le secrétariat de relancer les pays n'ayant pas répondu, afin que ces réponses puissent figurer sur le site internet du Réseau, mais convient qu'il ne sera plus possible de les intégrer dans la synthèse en cours de préparation.
10. Le Bureau décide de se constituer en Groupe de Travail Ad Hoc afin d'étudier la contribution des structures de formation des magistrats à la mise en œuvre concrète de l'Avis CCJE (2003) N° 4 du Conseil Consultatif de Juges Européens sur la formation initiale et continue appropriée des juges, aux niveaux national et européen. Un projet de rapport contenant des recommandations concrètes dans ce sens sera soumis à la 8^{ème} réunion plénière du Réseau.
11. Le Bureau remercie M. Mihai SELEGEAN d'avoir bien voulu accepter de rédiger un avant-projet de rapport sur cette question pour le début du mois de septembre 2006 et convient de finaliser ce dernier lors de sa réunion des 28 et 29 septembre 2006 au Palais de l'Europe à Strasbourg, en vue de sa soumission à la 8^{ème} réunion plénière du Réseau.

Préparation de la 8^{ème} réunion plénière du Réseau

12. Le Bureau décide que la 8^{ème} réunion plénière du Réseau se tiendra **au Palais de l'Europe à Strasbourg les 16 et 17 octobre 2006.**
13. Le Bureau décide que la session d'étude de sa 8^{ème} réunion plénière aura pour thème: "Former le magistrat à interagir avec les parties".

Il se déclinera autour des sous-thèmes suivants:

1) Comment former le juge et le procureur à un comportement approprié à l'égard du prévenu/accusé (pédagogie, choix du langage durant les différentes phases de la procédure, conscience de l'impact des réquisitions du procureur et des décisions du juge sur le prévenu/accusé)?

2) Comment former le juge et le procureur à un comportement approprié face aux personnes vulnérables (victimes, mineurs, etc..)?

3) Comment former le juge civil à un comportement approprié entre deux parties, y compris pour faciliter la médiation (comme médiateur ou pour proposer le recours à un médiateur)?

14. Le Bureau charge le Secrétariat de poursuivre la préparation de la 8^{ème} réunion plénière, étant entendu que :

- a. le tour de table permettant aux membres du Réseau d'échanger des informations sera le premier point de l'ordre des travaux ;
- b. l'après-midi du 17 octobre sera consacrée à la première réunion plénière du Programme HELP.

Programme HELP de formation judiciaire aux droits de l'homme

15. Le Bureau prend note avec intérêt de la communication de Mme Hanne JUNCHER, Chef de la Division de la coopération et de la sensibilisation en matière de Droits de l'Homme (Direction Générale II – Droits de l'Homme), en charge du Programme HELP – Réseau Européen pour la formation des magistrats en matière de Droits de l'Homme. Il souligne les nécessaires synergies à créer entre ce programme ciblé sur le thème essentiel de la formation aux droits de l'homme et les activités du Réseau de Lisbonne, qui s'inscrivent dans une mission plus large. Dans ce contexte, il salue l'initiative consistant à articuler la 8^{ème} réunion plénière du Réseau avec la première réunion du programme HELP et exprime sa disponibilité à poursuivre une coopération appropriée avec le programme.

Renouvellement du Bureau

16. Le Bureau a prend note de ce que, afin d'assurer le renouvellement partiel de sa composition à la fin de l'année 2006 (deux membres), le membre du Bureau au titre de l'Autriche fait état de son intention de se retirer. En outre, le membre au titre de la Finlande fait part de son éventuelle disponibilité pour se retirer. Les membres du Bureau conviennent de demeurer en contact à cet égard. Ils décident que si un deuxième retrait n'était pas confirmé lors de sa réunion des 28 et 29 septembre 2006, il procéderait à un tirage au sort visant à identifier le deuxième membre sortant.

ANNEXE



Strasbourg, le 26 mai 2006

RL (2006) OJ 1

Quatrième réunion du Bureau du Réseau européen d'échange d'informations entre les responsables et les entités chargés de la formation des magistrats

(RESEAU DE LISBONNE)

Site web du Réseau de Lisbonne : www.coe.int/lisbon-network

Palais de l'Europe (Salle 16), Strasbourg, 15 juin (9h00 – 18h00) 2006

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Examen du Document de réflexion « Un Réseau au service de la formation judiciaire dans les Etats membres du Conseil de l'Europe » établi par la Direction Générale I - Affaires Juridiques

Documents de Travail :

- Document de réflexion « Un Réseau au service de la formation judiciaire dans les Etats membres du Conseil de l'Europe » établi par la Direction Générale I - Affaires Juridiques.....**RL (2006)1 Rév**

- Avis No 4 (2003) du Conseil Consultatif de Juges Européens (CCJE) sur la formation initiale et continue

4. Suites réservées aux Conclusions de la 7^{ème} réunion plénière du Réseau de Lisbonne (Strasbourg, 23-24 novembre 2005)

Document de Travail :

- Conclusions de la 7^{ème} réunion plénière du Réseau de Lisbonne (Strasbourg, 23-24 novembre 2005)

5. Thème et sous-thèmes de la 8^{ème} réunion plénière du Réseau de Lisbonne (Palais de l'Europe, Strasbourg, 16 - 17 octobre 2006)

6. Questions diverses

7. Clôture de la réunion